



Pages 6-9

Vos économies
d'énergie et d'eau

Page 14

Dans vos quartiers :
**la Compagnie des
Nouveaux Disparus**
est de retour

Pages 24-27

Nos projets de
constructions



L'OPÉRATION CITÉ PROPRE EST DE RETOUR (PAGE 4)



je gère mon logement

- 6** **Energie :**
le tarif social préservé pour **les chaudières collectives de La Sambrienne**
- 7** **Energie :**
Avez vous droit au **tarif social**?
- 8-9** Les gestes pour **économiser l'eau**
- 10-11** **Série : Les dangers des saisons**

Saison 1 : **Le printemps**
- 12** Un conseiller en **prévention vol** et une **prime communale**
- 13** Manipulez régulièrement **vos vannes de radiateur**

je gère mon dossier

- 23** **La Sambrienne** a inauguré son espace accueil unique
- 29** **Alternatives à la maison de repos :** les centres d'accueil de jour et les centres de court séjour

j'anime mon quartier

- 14-15** **La Compagnie des Nouveaux Disparus** est de retour
- 18-19** **Gérer un conflit** de voisinage
- 20** Les actions de la **Régie des Quartiers de Charleroi**
- 28** **Voici vos représentants au sein du CCLP**

plan de construction

- 24-25** **La Sambrienne construit** 12 logements basse énergie à Jumet
- 26** **Montignies-sur-Sambre :** 24 logements écologiques remplaceront un chancre
- 27** La Sambrienne construira **64 logements de haute qualité**

je veux acheter

- 21** **Les biens à acheter**

je veux louer

- 22** **Les logements à louer**

mon quartier plus propre

- 4-5** L'opération **Cité Propre** est de retour en 2023
- 5** **Plantations d'arbres** dans vos quartiers
- 16-17** **Prendre soin de ses animaux** et respecter l'espace public
- 30-31** **Calendriers des collectes Tibi**

Comité de rédaction:

C. Warzée, C. Cajot, C. Quairiaux, D. Conte, F. Corman, L. Bael, M. Remacle, N. Segers, R. Troiano.

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay – Adobe Stock – La Sambrienne



Cher.e.s locataires,

Cher.e.s voisin.e.s,

Quand on me demande de communiquer un éditorial à destination des locataires mais également à l'ensemble des forces vives de La Sambrienne, je suis très vite confronté à la page blanche.

Page blanche... Non pas que je n'ai rien à vous dire, à partager avec vous, mais plutôt par la difficulté de l'exercice d'écrire en quelques lignes tout ce qu'il se passe ou se passera dans nos quartiers, dans notre volonté d'améliorer le logement public à Charleroi.

J'ai tellement à partager avec vous que je pourrais en écrire des pages entières, mais une fois de plus, je vais me limiter à ces quelques lignes. Pour le reste, je ne doute pas que j'aurai la joie d'échanger avec vous lors de mes visites de terrains ou de chantiers.

Comme vous pouvez le voir en page 6, nous avons obtenu gain de cause en préservant le tarif social pour les chaudières collectives pour les logements de La Sambrienne. Ce combat n'aurait pas pu trouver une issue heureuse sans le travail acharné des équipes de La Sambrienne mais également le soutien du Ministre du Logement, Christophe Collignon. En recourant à ORES, le gestionnaire de réseaux d'électricité et de gaz, nous avons réussi à éviter que la facture de plus de 2.000 ménages n'explose pas. Merci à tous les acteurs présents dans ce dossier.

Ensuite, en échangeant avec un grand nombre d'entre vous, j'ai vite compris que pour beaucoup, le « tarif social » énergie était un vaste concept inconnu. C'est pourquoi, avec l'Administration de La Sambrienne, nous avons souhaité lancer une grande campagne d'information afin de donner l'ensemble des détails pour pouvoir l'obtenir. Je vous invite à lire avec attention la page 7.

J'aimerais également vous parler d'un autre projet qui me tient particulièrement à cœur : l'ouverture du nouvel espace d'accueil unique. En effet, lors de ma prise de fonction, vous étiez nombreux à m'interpeller sur le fait que pour accomplir une ou plusieurs démarches auprès de l'Administration, il fallait se rendre à différents endroits afin de pouvoir échanger sur votre situation et vos doléances.

Soucieux de votre bien-être et du respect envers nos locataires et candidats-locataires, dès aujourd'hui, vous pourrez effectuer l'ensemble de vos démarches en un seul lieu (Boulevard Jacques Bertrand 48 – 6000 Charleroi). Ce nouvel espace se veut plus convivial et plus accessible à toutes et tous. Ouvert sur le temps de midi et accessible aux personnes à mobilité réduite, cet espace se veut être un lieu de vie pour notre public.

Pour conclure, je me réjouis de voir le plan de rénovation devenir une réalité de terrain puisque les chantiers commencent à montrer le bout de leur nez dans les différents districts et comme vous pourrez le lire, notre plan de construction commence, lui aussi, à devenir une réalité concrète permettant ainsi d'améliorer la question du logement public à Charleroi et à Gerpennes.

Bref, voici quelques éléments des projets qui sont en train de se réaliser au sein de La Sambrienne avec, comme centres d'intérêt, vous et votre bien-être.

Maxime Felon

Président du Conseil d'Administration de
La Sambrienne

L'opération **Cité Propre** est de retour en 2023



LaSambrienne redémarre prochainement son opération Cité Propre. Les habitants auront 39 occasions pour évacuer les encombrants de leurs logements ... et de leurs quartiers.

« C'est l'un de nos projets qui mobilise le plus un quartier. Chaque année, le calendrier est attendu et chaque quartier veut son opération », constate-t-on à La Sambrienne. Voici donc le planning 2023 de l'Opération Cité Propre où La Sambrienne et ses partenaires organisent des collectes d'encombrants directement dans les quartiers.

En pratique, deux conteneurs seront placés dans le quartier aux dates reprises ci-dessous. L'un de ces conteneurs est destiné au matériel encore utilisable ou « up-cyclable » et sera récupéré par la **Ressourcerie du Val de Sambre**. Le dépôt d'objets dans ce conteneur est gratuit. L'autre conteneur est destiné aux encombrants à jeter qui seront récupérés et traités. Ce dépôt est payant, pour un prix modique.

Une attention toute particulière est portée aux locataires à mobilité réduite ou âgés. « Lorsque nous sommes prévenus, nous allons directement à l'habitation de notre locataire et prenons aussi en charge la manipulation et la descente des déchets et encombrants lorsque cela s'avère nécessaire », explique Olivier Copmans, directeur technique de La Sambrienne.

5 opérations « Cité Propre Plus »

Comme l'an dernier et compte tenu du succès que ces opérations ont remporté, La Sambrienne met en place 5 actions supplémentaires (OPC+) de mise à disposition de containers pour l'enlèvement de petit et gros électroménager, d'objets, vaisselle, meubles usagés, de bois et de métaux pour que nos locataires puissent y déposer leurs encombrants. Ces opérations s'appelleront Cité Propre Plus et viendront s'ajouter à l'agenda de nos opérations cité propre.

Concrètement, ce qui différencie ces actions des autres, c'est qu'en plus de déposer des containers aux pieds des immeubles, nous organisons la collaboration avec les acteurs du tissu associatif comme :

- Les ASBL AMO Point Jaune, ATD Quart Monde, ASBL, Formidable, GIRB, ASBL, ainsi que les RQ, TIBI, SOS Pollution, le CCLP, la cellule d'éducateurs de Charleroi.

Une communication de proximité spécifique sur le terrain sera déployée en plus des informations habituelles de La Sambrienne.

Calendrier 2023 : OPC+

Date	Commune	Quartier	Rues concernées
10-05-23	Marcinelle	Cité Parc	Avenue du Chili
21-06-23	GILLY	GERMINAL	Rues Pont d'Arcole, Courte, Bénédictines, Abbaye, Circulaire, Longue Arbre à clous, Soleilmont, Emile Zola, Av Germinal, Alfred Dreyfus, Rambulant
28-06-23	Charleroi Nord	CHARLEROI NORD	Rues de l'Alouette, du Gurgeat, du Terril, J. Wauters, Motte et Warmonceau

...



Calendrier 2023 : OPC

Date	Commune	Quartier	Rues concernées
21-03-23	CHARLEROI	CHARLEROI NORD	Rues de l'Alouette, du Gurgeat, du Terril, J. Wauters, Motte et Warmonceau
23-03-23	MARCINELLE	BERCEAU	Rues du Berceau, A. Goffin, des Monts, du Foyer, R. Jacques, J. Wauters, des Champs
04-04-23	GOSELIES	CITÉ BLANCHE	Quartier Hubinon : rues Jonquerelle, Gallières, Buisson Petit, Bois des Manants, Roseaux et Saulcy. Quartier Sart les Moines : Beau Site, Vallon, Nachez, Av du 1 ^{er} septembre Champagne (ancien belle vue). Quartier Spinois : Grand Conty, Démineurs, Croix Rouge, Courtil Mouton, Chant des oiseaux.
11-04-23	COUILLET	VILLERS ET FIESTAUX	Rues Villers 66 + 68. Fiestaux : Carrières, Ethiopie, Villers (sauf 66 +68) 28 juin, 22 Août, Déportés, Armée Française, Congo, J Wauters, Grand Paysage, Square B Séjour, Fond Jacques, H Lafontaine, Capucines, Muguets, Jonquilles, Bois des Cloches, Genêts, Impasse des Eglantines, Violettes
13-04-23	COUILLET	SARTS	Rues de Loverval, Sarts, Peupliers, Cascade
18-04-23	GILLY	GERMINAL	Rues Pont d'Arcole, Courte, Bénédictines, Abbaye, Circulaire, Longue Arbre à clous, Soleilmont, Emile Zola, Av Germinal, Alfred Dreyfus, Rambulant
02-05-23	LODELINSART	HAMENDES, TM, CHAUSTEUR ET HERCOT	Rues Terry Mouchon, Dupret, Coutures, Hamendes, Hercot, Charniat, Chausteur
04-05-23	LODELINSART	CLIMBIAS	Rue Alfred Georges
09-05-23	MARCHIENNE DOCHERIE	ACACIAS	Rue de Jumet, Jean Jaures, V Hachez, Peetermans, Vandermeulen, Accacias
16-05-23	MONCEAU	MALGHEM	Rues cité Malghem, Carlier, Jacmin, Rue de Roux, Pige à Fenasses, Leburton, Saules
23-05-23	RANSART	TOLAIRE	Rues des roitelets, Tayant, Pré-Pouillet
25-05-23	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	DELVAUX	Place des Porions
30-05-23	MARCHIENNE DOCHERIE	EGALITÉ	Rue des Cerisiers, Jean Ester, St Emile, Pays Noir, houillerie, Destrée, Egalité, Veine Chauwe
06-06-23	GILLY	GAYOLLE	Rue des Gayolles Chaussée de Fleurus, Rue des Nutons
08-06-23	ROUX	LA LÂCHE	Rues Couturelle, Novale, Euwelette, Wallonie, Europe, Autequitte, Glaces, prés, Rue de la Liberté, Foulon
13-06-23	GERPINNES	ACOZ	Raguette, Hauts Droits et Poulour
15-06-23	MONCEAU	ANGLO-GERMAIN	Rues des Acieries, Déportés, J Hanrez, H Fourneaux, Sidérurgie
20-06-23	GOUTROUX	GOUTROUX	Rues Bargibant, Capouillet, Leernes, Anémones, Coquelicots, Genévriers, Giroflées, Du Foyer et Finet

...

→ Retrouvez l'intégrale du calendrier sur notre site internet : <https://www.lasambrienne.be/opc2023/>



Plantations d'arbres dans vos quartiers

L'ASBL Centre du Paysage a débuté la plantation d'arbres dans les quartiers de La Sambrienne.

Dans le cadre du développement, de la responsabilisation sociétale de l'entreprise et de la favorisation en initiatives écologiques, l'ASBL Centre du Paysage a reçu un subside de la Ville de Charleroi pour la plantation d'arbres. Plusieurs sites de La Sambrienne ont été sélectionnés.

Ils ont été disposés pour ne pas gêner les bâtiments ni les habitants. Le but est que les arbres puissent se développer naturellement sans être une charge pour La Sambrienne qui s'occupera de leur entretien dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

Ce projet tend à favoriser les initiatives écologiques par le fait qu'il défend la biodiversité sur les terrains délaissés et les espaces verts non aménagés.

Les arbres ont été plantés par l'ASBL depuis le mois de janvier dans les quartiers suivants :

- Cité des Porions à Montignies sur Sambre
- Cité Hotyat à Montignies sur Sambre
- Rue de Lodelinsart à Charleroi
- Fond Jacques à Couillet
- Cité de la Lâche à Roux



ENERGIE :

LE TARIF SOCIAL
PRÉSERVÉ POUR

**LES CHAUDIÈRES
COLLECTIVES DE
LA SAMBRIENNE**

Après plusieurs semaines d'incertitude, une solution a été trouvée pour maintenir l'application du tarif social aux locataires d'immeubles collectifs de LaSambrienne. Ce sera ORES, le gestionnaire de réseau, qui assurera ce rôle de fournisseur social.

C'est un soulagement pour La Sambrienne et les locataires de leurs immeubles à appartements équipés de chaudières collectives : le tarif social sera bien appliqué pour le gaz nécessaire à ces installations.

Pour rappel, les fournisseurs d'énergie commerciaux n'avaient pas remis offre pour la fourniture aux chaudières collectives des immeubles à appartement de La Sambrienne. En cause, l'impératif réglementaire d'appliquer le tarif social pour ces immeubles. La crainte était donc haute de voir ce tarif menacé pour les locataires concernés, et donc des hausses de prix massives.

Finalement, ce 20 décembre, La Sambrienne a reçu la confirmation d'ORES, gestionnaire de réseau : En tant que fournisseur social, ils alimenteront les immeubles concernés, considérés comme des clients protégés, au tarif social.

Plus de 2.000 logements sont concernés et verront donc leur droit au tarif social maintenu.



ENERGIE :

AVEZ VOUS DROIT AU TARIF SOCIAL?

Face à la hausse des coûts de l'énergie, LaSambrienne tient à informer et accompagner ses locataires au mieux. La SLSP de Charleroi et Gerpennes a ainsi récemment écrit à ses locataires afin de leur rappeler les aides possibles, dont l'application du tarif social.

Dans ce cadre, un courrier d'information vient d'être envoyé aux locataires disposant d'un contrat d'énergie individuel pour leur logement et dont la situation peut supposer qu'ils peuvent bénéficier du tarif social.

Le tarif social est une mesure destinée à aider les personnes ou les ménages qui appartiennent à certaines catégories d'ayants droit, à payer leur facture d'énergie en leur octroyant un tarif avantageux pour l'électricité, le gaz naturel ou la chaleur. Celui-ci est identique dans toute la Belgique, quel que soit le fournisseur d'énergie ou le gestionnaire de réseau.

Pour la fourniture d'énergie dans un logement de La Sambrienne, il y a deux possibilités :

- Pour les immeubles équipés d'une chaudière collective, c'est La Sambrienne qui a conclu un contrat et qui facture les consommations dans le cadre du décompte annuel des charges locatives. Dans ce cas, le tarif social est appliqué directement.
- Pour les immeubles à chaudière individuelle par contre, il revient au locataire de souscrire un contrat avec un fournisseur d'énergie. Et donc, de faire valoir son droit au tarif social s'il est concerné.

Compteur individuel ? Vérifiez votre situation

Si vous êtes dans cette deuxième situation : Il est important de savoir si vous faites partie des catégories de bénéficiaires visés par cette mesure.

Si vous faites partie de ces catégories, le tarif social pour l'énergie vous est généralement appliqué de manière automatique.

Néanmoins, dans certaines circonstances, il se peut que celui-ci ne soit pas directement appliqué ou qu'il le soit de manière différée :

- Vous êtes un nouvel ayant droit ;
- Vous avez récemment déménagé ;
- Vous avez changé de fournisseur ;
- Une erreur s'est glissée dans vos coordonnées personnelles au contrat d'énergie.

Aussi, nous vous conseillons de contacter votre fournisseur d'énergies afin de vérifier votre situation.

Avez-vous droit au tarif social ?

<https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/tarif-social-pour-lenergie/avez-vous-droit-au-tarif>

Mieux informés, mieux protégés

Toujours pour faciliter l'accès aux droits de ses locataires, La Sambrienne mène depuis plusieurs mois un travail d'information des locataires et de son personnel quant aux questions énergétiques. Une page a été mise en ligne sur le site de la SLSP et des pages spéciales ont été intégrées dans le magazine des locataires. Enfin, les travailleurs sociaux de la société ont été informés des différentes aides et partenariats existants afin d'accompagner au mieux les publics.

La Sambrienne tient enfin à rappeler à ses locataires qu'en cas de difficultés de paiement, son service juridique reste à l'écoute pour chercher, ensemble, une solution adaptée.

Plus d'infos sur la gestion de vos énergies :

<https://www.lasambrienne.be/locataires/je-gere-mon-dossier/conseilsenergie/>





LES GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

On consomme beaucoup d'eau pour se laver surtout. Et souvent plus que nécessaire. Quelques conseils pour utiliser l'eau sans la gaspiller.

L'eau, on l'utilise surtout pour se laver (bain, douche, brossage des dents, etc.) et dans les toilettes.

Selon Test-Achats, on consomme l'eau à raison de :

- WC : 35 %
- Bains et douches : 33 %
- Lessive : 13 %
- Vaisselle : 7 %
- Jardin : 4%
- Nettoyage : 4%
- Nourriture et boisson : 3 %

On voit tout de suite sur quels postes les petits gestes vont permettre d'importantes économies d'eau !

Prendre une douche plutôt qu'un bain

Un bain consomme plus de 100 litres d'eau. Une douche est plus économique, sauf si on traîne un peu sous l'eau... Tout dépend du pommeau et du type de douche que l'on utilise, mais 10 minutes de douche peuvent consommer plus d'eau qu'un bain (15 l/min x 10 min = 150 litres).

On opte donc pour une douche courte. En plus d'économiser de l'eau, on consomme moins d'énergie car il faut chauffer moins d'eau. Remplacer un bain par une douche une fois par semaine, c'est une économie de 160 kWh par an, soit 40€ !

Mais le champion toutes catégories, avec moins de 10 litres, c'est le lavabo !

Utiliser un pommeau de douche économique

Un pommeau économique consomme 6 litres par minute, voire moins, tout en restant efficace sous la douche (ça rince bien même si ça consomme moins).

Pour une douche de 10 minutes, on consommera donc :

- 60 litres, ou moins, avec un pommeau économique ;
- entre 100 et 150 litres avec un pommeau classique.

Un pommeau économique (coût : 20 €) permet donc une économie d'eau de 90 litres par douche, soit 165 € par an.

Chasser moins d'eau dans les toilettes

Ce sont les toilettes qui consomment le plus d'eau à la maison.

Pour économiser l'eau, on peut remplacer la chasse d'eau par une **chasse à deux boutons**. Un petit pour les petits pipis (3 litres) et un grand pour les gros popos (6 litres). Ça nécessite d'acheter une nouvelle chasse.

Pas envie ou pas possible de changer toute la chasse ? Alors on adopte le système D pour **réduire le volume de la chasse : on dépose dans le réservoir une ou deux bouteilles** en plastique (fermées) remplies d'eau. Les bouteilles occupent ainsi une partie de l'espace du réservoir, ce qui réduit sa capacité (et donc l'eau consommée à chaque remplissage). Le nombre et la taille des bouteilles dépend du réservoir et de l'efficacité de la chasse une fois la capacité réduite. Attention à ne pas trop la réduire. On n'a en effet pas le choix de la quantité à chaque utilisation, contrairement aux chasses à deux boutons. Si on réduit le volume, on le réduit pour toutes les utilisations.

Détecter et réparer les fuites

Un robinet qui fuit goutte à goutte représente une perte de 4 litres/heure soit presque 200 € /an.

Une chasse d'eau qui fuit consomme 25 litres/heure, soit plus 1000 €/an.

Pour déterminer s'il y a des fuites dans la maison, il faut relever le compteur d'eau le soir avant de se coucher (ne pas faire fonctionner le lave-linge ou le lave-vaisselle cette nuit-là, ni se relever pour aller faire pipi) et comparer la valeur avec celle du lendemain matin. Normalement, les chiffres devraient être les mêmes. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il y a une fuite. Reste alors à identifier où elle se trouve.



Les gestes et actions pour réduire ma consommation d'eau



Objectif « réduction d'eau » : je m'engage à mettre quelques gestes en place

A la maison		
	Gestes et actions	Je le fais
Gestion de l'eau		
1	Je contrôle mon compteur d'eau une fois par mois pour le suivi de mes consommations	
2	Je ne laisse pas couler l'eau inutilement lorsque je l'utilise (cuisine, salle de bain,...).	
3	Lorsque je lave les sols, j'utilise l'eau avec modération	
4	J'utilise des couvercles sur les casseroles pour limiter l'évaporation et la consommation	
5	Je privilégie la douche plutôt que le bain (5min de douche = 130 l d'eau économisées)	
6	Je récupère l'eau du bain et des évier pour l'arrosage des plantes	
7	J'installe des robinets mitigeurs à la place de mes vieux robinets	
8	J'utilise une chasse d'eau à double boutons économiques ou je place une bouteille dans le réservoir	
9	Je tire la chasse un fois sur deux pour les petits besoins	
10	Lorsque je fais la vaisselle je place des bassines pour limiter la consommation d'eau et la récupérer ou je mets des bouchons dans le fond de mes évier	
11	En cas de fuites, je les répare ou les fait réparer immédiatement (robinetterie, tuyauterie, appareils)	
12	Je place des mousseurs à mes robinets	
13	Je veille à remplacer les joints poreux pour éviter l'apparition de fuites (robinet, mitigeur, chasse d'eau,...)	
14	Je veille à enlever le calcaire au niveau des filtres et mousseurs	
15	J'utilise des pommeaux de douche économique et remplace mon ancien pommeau	
16	J'oriente mes achats vers du matériel peu consommateur en eau (Label A)	
Au jardin		
17	J'utilise du paillage autour de mes culture pour maintenir l'humidité	
18	Je récupère de l'eau de pluie pour l'arrosage au jardin	

Sources:



<https://www.ecoconso.be/fr>



<https://www.espace-environnement.be/>

Série : Les dangers des saisons

Saison 1 : Le printemps

Episode 1 : Le jardinage

Les oiseaux chantent, le soleil brille et nous voilà avec ses envies de jardiner.

Le jardin n'est pas sans danger. Couper, tailler, biner, tondre, ... toutes ses activités qui ne sont pas sans risques sans un minimum de précautions.

Protégez-vous par des réflexes simples pour éviter l'accident.

- Veillez à toujours protéger les lames des outils comme les tondeuses, tailles-haies ... et éloignez les enfants lors de leur utilisation ;
- Vous tondez ? Votre machine est dotée d'un dispositif de coupure automatique si vous relâchez la poignée de sécurité : ne le contournez jamais en l'attachant, c'est une des causes de blessures les plus fréquentes !
- Portez toujours des chaussures, des gants et des lunettes ; évitez les shorts et manches courtes lorsque vous tondez ou taillez les haies ;
- N'intervenez jamais sur une machine en marche et prenez garde au risque de brûlures présentés par les appareils thermiques ;
- Soyez vigilant quant à l'utilisation d'engrais et pesticides et lisez attentivement le mode d'emploi ;
- Ne brûlez pas vos déchets verts dans le jardin.

Episode 2 : Le bricolage

Il nous vient très souvent ces idées de changement quand vient les beaux jours.

Une nouvelle peinture pour rafraîchir une pièce, le tri dans les armoires, petite rénovation dans la maison, ...

Oui, mais bricoler ne s'improvise pas. Quelques consignes sont à respecter pour votre sécurité afin d'éviter les coupures, les brûlures, les intoxications, les chutes, ...

- Avant de bricoler : ôtez vos bijoux qui peuvent se révéler dangereux s'ils se coincent dans une machine ; un arrachement de doigt suite à une alliance coincée est vite arrivé ...
- Portez des gants, un masque et des lunettes de protection notamment lorsque vous utilisez des machines-outils ou quand les produits utilisés portent le ou les pictogramme(s) suivant(s) :



J'EXPLOSE



JE M'ENFLAMME



J'ATTIRE LE FEU



JE SUIS SOUS PRESSION



JE SUIS CORROSIF



JE SUIS TOXIQUE



J'ALTÈRE LA SANTÉ



**JE NUIS GRAVEMENT
À LA SANTÉ**



JE POLLUE



- Ne stockez pas trop de produits dangereux : veillez à n'entreposer que ce qui vous est nécessaire et mettez-les hors d'atteinte des enfants ;
- Demandez toujours conseil à un vendeur/professionnel pour l'achat de vos outils afin qu'ils soient adaptés à vos besoins ;
- Veillez à toujours utiliser des outils en bon état et consultez le mode d'emploi avant la première utilisation ;
- Ne désactivez jamais les organes de sécurité des machines et débranchez toujours les appareils après utilisation ;
- Si vous travaillez en hauteur, attachez-vous à un élément fixe/de structure, et veillez toujours à ce que votre échelle, échafaudage ou escabeau soit stable avant de monter dessus.

Episode 3 : Les allergies, le retour.

Le paysage est bucolique, c'est tellement beau et vous en avez l'œil qui pleure mais ... aussi le nez qui coule ou qui se bouche, vous éternuez, vos yeux sont rouges ?

Bon ben, c'est la rhinite allergique saisonnière en bref l'allergie au pollen.

T'inquiète pas, c'est pas grave. La rhinite allergique est une maladie bénigne. Toutefois certaines complications peuvent survenir : asthme, apnée du sommeil, sinusites, ...

Pour prévenir et atténuer les symptômes d'une allergie au pollen il faut d'abord :

- diagnostiquer le type de pollen à l'origine de l'allergie
- déterminer la saison qui correspond à ce pollen grâce au calendrier pollinique
- appliquer les mesures de prévention durant la saison concernée.
- La prévention repose essentiellement sur :
 - l'éviction des allergènes
 - un traitement antihistaminique ou corticoïde prescrit en prévention par un médecin.

Episode 4 : Nos amis à 4 pattes

L'arrivée des beaux jours est l'occasion pour nos amis de passer plus temps à l'extérieur en ballade ou dans le jardin. Mais l'arrivée du printemps est aussi synonyme du retour des parasites, des insectes, des fleurs qui éclosent, ... autant de dangers pour votre animal de compagnie.

- Les parasites comme les tiques et les puces sont de plus en plus nombreux et agressent votre ami. 
- Veillez à inspecter son pelage régulièrement.
- Les plantes du jardin peuvent être toxique si votre animal les ingère.
- En cas d'ingestion d'une plante rendant votre animal malade, rendez-vous chez votre vétérinaire avec le nom et une photographie de la plante qu'il a ingéré. Ne donnez ni à boire ni à manger sans avoir pris l'avis de votre vétérinaire.
- Jardiner comporte des risques pour votre chien ou votre chat.
- Ranger vos outils après chaque utilisation afin d'éviter que votre animal se blesse.
- Insecticide, pesticides, fertilisant, ... tous ces produits utilisés pour le jardinage sont toxiques pour votre compagnon.

Privilégiez les produits naturels.



UN CONSEILLER EN PRÉVENTION VOL ET UNE PRIME COMMUNALE



CHARLEROI



Comme chaque année, LaSambrienne et le service prévention des délits de la Ville de Charleroi sont soucieux de votre sécurité

La prime communale liée à la sécurisation des habitations privées s'élève à 30 % du montant total de la dépense et son plafond est fixé à 400 €.

L'ensemble de l'habitation doit être sécurisé.

Seules les mesures de protection mécaniques sont prises en compte (vitrage retardataire d'effraction à minimum 4 couches de PVB, porte avec minimum 3 points de fermeture, verrous, cylindres, volets, etc.). Les mesures technologiques (alarmes, caméras, contrôles d'accès, etc.), quant à elles, ne donnent pas droit à la prime.

Les investissements doivent être réalisés entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours et les demandes doivent être rentrées au Service Prévention des Délits au plus tard le 1^{er} octobre.

La prime est accordée dans l'ordre chronologique des demandes jusqu'à épuisement des crédits disponibles.

Enfin, une visite conseil gratuite par un conseiller du Service Prévention des Délits et un accord de La Sambrienne (via le formulaire de demande de sécurisation du logement) préalables sont requis.

Le conseiller en prévention vol, c'est qui ?

- Un agent communal breveté et formé à la technoprévention des vols.
- Un expert qui vous donne des conseils gratuits, neutres et adaptés pour la sécurisation de votre habitation contre les cambriolages

Pourquoi faire appel à un conseiller en prévention vol ?

- Il fait avec vous le tour de votre habitation, détecte les points faibles et vous propose des solutions simples et efficaces.
- Il vous explique toutes les mesures de sécurisation nécessaires pour votre habitation, que ce soit des bonnes habitudes à adopter ou des mesures de sécurisation techniques.
- Il est aussi votre conseiller incendie de première ligne et vous avise en matière de sécurité au domicile (détecteurs incendie et monoxyde de carbone).
- Il vous aide dans vos démarches pour obtenir la prime à la sécurisation.

Vous pouvez demander une visite conseil gratuite en contactant le Service Prévention des Délits :



Service Prévention des Délits
Coordination de la Sécurité

Tél. : 071/86 15 47

Mail : spd@charleroi.be



Manipulez régulièrement vos vannes de radiateur

La manipulation régulière de vos vannes est importante même et surtout quand ce n'est pas la période de chauffe. Il arrive souvent que ces vannes se bloquent par manque de manipulation. Soit bloquées ouvertes, et vous surconsomez. Soit fermées, et dans ce cas, vous ne pouvez plus chauffer.

Quand une vanne est bloquée, deux solutions :

- On démonte la tête de vanne et on débloque le pointeau qui est simplement coincé. On le lubrifie avec un peu d'huile et on remonte la tête de vanne. Cette manœuvre est à effectuer par le locataire.
- On ne peut pas débloquer le pointeau et c'est le remplacement de la vanne.
- Pour un chauffage individuel, pas de problème. Une chaudière pour un ménage, un dérangement minimal.
- Pour un chauffage collectif, dérangement collectif. Pour effectuer un remplacement de vanne dans un appartement qui dépend d'une chaudière collective, nous devons faire baisser la pression et vidanger l'installation. C'est-à-dire que pendant cette opération le chauffage ne fonctionne pas pour l'ensemble du bloc et ce qui peut prendre une grosse partie de la journée. Imaginez-vous en hiver.



Rappel

A chaque appel, nous vous rappelons d'avoir en votre possession votre n° de locataire ou de logement. Votre adresse complète (rue, n° et localité) ainsi que votre nom, prénom et n° de téléphone.

Avoir ces informations raccourci le temps des communications et facilite la recherche de votre dossier.

Fournissez également toutes informations utiles pour traiter votre demande technique :

Tel que marque de l'appareil en panne (chaudière ; chauffe-eau, boiler, convecteur,...), la localisation d'une fuite, est-ce vos châssis sont en bois, alu ou PVC,...

Opération : « Remplacer ma vanne défectueuse »

Manifestez-vous via le coupon ci-dessous si vous rencontrez des difficultés avec vos vannes.

Vous pouvez également remplir le formulaire en ligne sur www.lasambrienne.be 

L'opération va consister à rassembler toutes les demandes afin de programmer et d'organiser au mieux les remplacements pendant l'été quand le chauffage n'est plus nécessaire.

Attention

Nous rappelons tout de même que la vétusté et l'usure normale seront prises en charge par La Sambrienne mais que les vannes cassées seront facturées si vous faites appel à nous.

Opération : « Remplacer ma vanne défectueuse »

Je soussigné(e)
domicilié(e)

désire le passage d'un technicien pour le contrôle de mes vannes de radiateurs.

Date :

Signature :



La Compagnie des Nouveaux Disparus

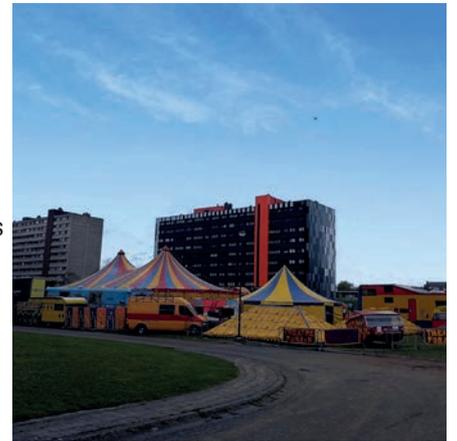
est de retour

La Compagnie de Nouveaux Disparus installera leur chapiteau dans la Cité Parc du 26 au 30 mai 2023.

Qui sont-ils ?

Depuis sa création, en 1994, la Compagnie des nouveaux Disparus œuvre pour donner accès à la culture, au théâtre en particulier, à un public peu enclin aux sorties culturelles. La démocratisation de la culture et la valorisation de la diversité constituent les fils rouges de toutes nos activités.

En effet, la compagnie met sur pied des spectacles liant toujours le social et l'interculturel. Les spectacles sont créés par Jamal Youssfi, directeur artistique de notre compagnie et sont ensuite joués par notre troupe de comédien·nes professionnel·les, et ce, sous chapiteau dans différents quartiers, différents villages et villes de Belgique, France, Maroc, etc. Ces tournées sont l'occasion de proposer nos créations originales, mais également de rendre l'art et la culture accessible puisque c'est nous qui nous déplaçons dans des quartiers souvent exclus de l'offre culturelle. En fait, notre théâtre itinérant est un véritable centre culturel nomade qui renforce le réseau culturel et la cohésion du quartier où il s'installe en suscitant par sa présence une rencontre entre ses habitant·es et les structures socioculturelles locales.



Quel spectacle sera présenté ?

1 La Yourte Mauve

La Yourte Mauve raconte l'histoire de Madame Aya, pédopsychiatre au sein d'une école primaire, qui accueille les élèves dont leur inclusion au sein de l'établissement et auprès de leurs camarades, se fait difficilement. Les enfants, métaphorisés par des plantillons (plantes, légumes, insectes, etc.), sont réconfortés par Madame Aya qui tente de trouver des solutions et des mots doux face à leurs difficultés et à leurs différences. Éloge à l'interculturalité, La Yourte Mauve, plonge le-la spectateur·trice dans une farandole de réconfort et d'acceptation de l'Autre, de manière compréhensible pour les plus petit·es et de façon poignante pour les plus grand·es.

(40min à partir de 5 ans)

2 Mon fils ce Démon

Mettant au premier plan la douleur et le pardon, Mon Fils ce Démon, raconte les retrouvailles de deux parents après des années de divorce suite à la mort de leur fils dans un attentat-suicide. Nostalgie, tristesse et souvenirs émouvants sont les mots phares de cette pièce. Pourtant, cette création démontre surtout la force de l'amour des parents face aux décisions parfois incompréhensibles de leurs enfants. Sujet tabou et difficile à concevoir, le radicalisme est abordé de façon sensible, invitant le-a spectateur·trice à se mettre à la place de ceux-celles qui restent et non pas de juger ceux-celles qui décident de partir.

(1h - À partir de 12 ans)

LA YOURTE MAUVE

MON FILS CE DEMON

	REPRESENTATIONS SCOLAIRES	9h et 13h	11h et 14h
Vendredi 26 mai	REPRESENTATIONS SCOLAIRES	9h et 13h	11h et 14h
Samedi 27 mai	REPRESENTATIONS + SOUK	14h	17h
Dimanche 28 mai	REPRESENTATIONS	14h	16h
Mardi 30 mai	REPRESENTATIONS SCOLAIRES	11h	9h

Les représentations scolaires sont accessibles à des groupes associatif et peuvent encore légèrement varier.

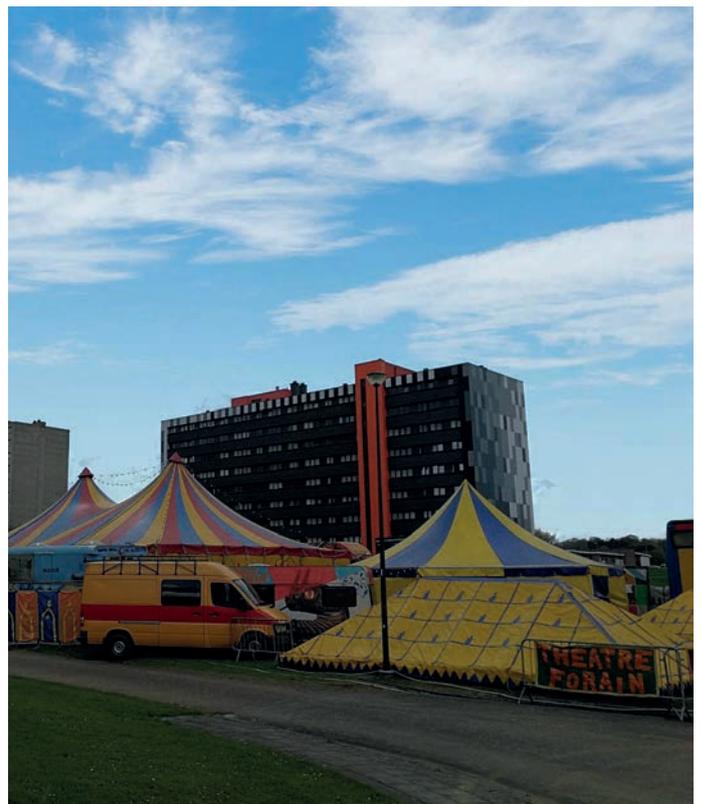
Le Souk Associatif (27 mai)

On peut le voir comme une fête de quartier sous la bannière de la culture. Le souk associatif permet de créer et/ou de renforcer la cohésion sociale du quartier, le vivre-ensemble mais aussi le faire-ensemble. Cela permet de créer des synergies entre les différents acteurs et habitant-es des alentours en participant à une plus grande mixité sociale et culturelle. Les quartiers plus populaires sont souvent mal perçus y compris par ses habitant-es et toutes les activités permettent une redynamisation du quartier à travers une représentation culturelle et enrichissante. Cette initiative rencontre toujours beaucoup d'enthousiasme de la part des habitant-es et des partenaires, qui mettent en avant le projet comme véritable tremplin vers une redynamisation de l'esprit de quartier.

L'objectif de ce dispositif est aussi d'offrir une visibilité aux associations locales et aux organismes socioculturels du quartier qui sont destinées aux habitant-es, mais dont ceux-ci ignorent parfois l'existence. Les organismes locaux constituent

Comment cela s'organise ?

Les activités du souk s'organisent dans l'espace de notre implantation. Nous possédons de nombreux outils et structures adaptées à la rue (chapiteau, scène, podiums, tentes et roulottes) qui peuvent être mises à votre disposition. C'est à vous d'imaginer l'activité que vous souhaitez faire : Concerts, pièce de théâtre, animation, atelier d'initiation, stand d'information, stand de ventes ou catering, tout est possible. Nos comédien-nés peuvent vous aider dans les animations. Le Souk c'est tout ce que l'ont fait en plus du spectacle. Au-delà du stand d'information, c'est mieux que ce soit quelque chose d'attractif pour intéresser les gens. Nous vous invitons réfléchir de votre côté, quoi faire et comment et nous en discuterons davantage à la prochaine réunion de coordination.





PRENDRE SOIN DE SES ANIMAUX ET RESPECTER L'ESPACE PUBLIC

Voici quelques informations qui vous aideront à prendre soin de vos animaux tout en veillant à respecter l'espace public

Lors de la promenade, il est obligatoire de tenir votre chien en laisse (collier ou harnais), avec une muselière si besoin – vous garantirez ainsi sa sécurité et celle des autres, chiens comme humains ! Ne laissez pas votre animal se balader seul, sans surveillance, sur la voie publique : cela pourrait le mettre en danger ainsi que les autres passant-e-s. Veillez également à ramasser ses déjections à l'aide d'un sac prévu à cet effet : abandonner des déchets sur la voie publique, y compris les déjections de votre animal, est passible d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 350€

Il est interdit de mettre un chien à l'attache s'il est tenu à l'intérieur d'un bâtiment fermé ou dans une propriété clôturée. S'il est tenu à l'extérieur : aménagez un enclos de sorte à l'empêcher de le franchir.

Un chien a besoin de sortir pour faire ses besoins, de marcher et courir à l'air libre pour se dépenser : en tant que propriétaire, vous vous êtes engagé-e à lui permettre de satisfaire ces besoins fondamentaux. Un chien en manque d'exercice peut présenter des troubles du comportement comme la nervosité, l'anxiété, l'aboiement jour et nuit et le trop-plein d'énergie. Promenez-vous avec lui plusieurs fois par jour dans la rue, parcs, terrils, bois, ... Il existe en Belgique de nombreuses aires de jeux pour chiens où ils pourront courir librement sans laisse afin de se défouler et sociabiliser ; de tels espaces sont en projet à Charleroi. Visitez par exemple le parc de la Serna (Jumet), qui propose un parcours canin composé de 10 étapes.



ÉDUCATION

Éduquer votre chien un minimum est essentiel pour lui apprendre à se comporter dans l'espace public et à ne pas attaquer les autres (humains comme non-humains), mais également pour renforcer votre relation : en lui apprenant à comprendre des mots, phrases et attitudes, vous arriverez à mieux communiquer, dans les deux sens ! Renseignez-vous auprès d'un-e vétérinaire ou comportementaliste qui vous indiqueront des méthodes d'éducation respectueuses, ou tournez-vous vers des centres spécialisés dans le dressage.

PROMENADE

Lors de la promenade, il est obligatoire de tenir votre chien en laisse (collier ou harnais), avec une muselière si besoin – vous garantirez ainsi sa sécurité et celle des autres, chiens comme humains ! Ne laissez pas votre animal se balader seul, sans surveillance, sur la voie publique : cela pourrait le mettre en danger ainsi que les autres passant-e-s. Veillez également à ramasser ses déjections à l'aide d'un sac prévu à cet effet : abandonner des déchets sur la voie publique, y compris les déjections de votre animal, est passible d'une **amende administrative pouvant aller jusqu'à 350€**

Il est interdit de mettre un chien à l'attache s'il est tenu à l'intérieur d'un bâtiment fermé ou dans une propriété clôturée. S'il est tenu à l'extérieur : aménagez un enclos de sorte à l'empêcher de le franchir.

CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Le port de la muselière est une mesure préventive OBLIGATOIRE pour tout chien potentiellement dangereux, que ce soit en raison de son caractère, de ses attitudes, de son dressage ou d'antécédents agressifs ; le non-respect de cette mesure entraînera la saisie administrative de l'animal. Toute race de chien peut montrer un comportement dangereux – toutefois, une liste spécifique a été dressée par le Règlement général de police : American Staffordshire, Staffordshire Terrier, Bull Terrier, Fila Brasileiro, Tosa Inu, Akita Inu, Dogue argentin, Pitbull, Mastiff, Rhodesian Ridgeback, Dogue de Bordeaux, Rottweiler, Doberman, Berger allemand, Berger lakenois, Berger malinois, Groenendael, Bouvier des Flandres, Bouvier des Ardennes, Cane Corso, Matin de Naples.

Tout chien ayant causé des blessures à des personnes ou à d'autres animaux (en lieu public comme privé) pourra être saisi, en fonction de la gravité des faits et sur décision de la vétérinaire communale. Le-la propriétaire sera tenu-e responsable des actes violents de son chien.

RAPPEL DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR À LA SAMBRIENNE

Pour certains, les animaux de compagnie sont des membres à part entière de la famille, mais pour ceux qui n'en possèdent pas, ceux-ci peuvent être une source de peur ou de désagrément.

A ce titre, le locataire veillera à tenir en laisse son chien, petit ou gros, dès la sortie de son appartement. Seule la détention des animaux domestiques autorisés par les arrêtés communaux et/ou les lois est permise par le présent règlement.

Un chien doit obéir à son maître. Le locataire ne permettra pas à son chien d'aboyer ou de se soulager dans l'immeuble, aux abords des bâtiments, sur les terrasses et dans les parkings.

Si l'animal se soulage par accident dans l'un de ces endroits, le locataire est tenu de nettoyer immédiatement les déjections à l'aide d'un sac plastique approprié afin de ne pas gêner d'autres locataires.

A défaut, les frais de nettoyage seront portés à sa charge.

N'oubliez pas qu'en l'absence de « fautif » manifeste, ces charges seront reportées d'office sur l'ensemble des locataires.

De plus, avoir beaucoup d'animaux dans une habitation peut engendrer de la saleté, du bruit et un inconfort autant pour ceux-ci que pour l'environnement.

Dans tous les cas, les animaux ne peuvent être sources de nuisances, ni pour le voisinage, ni pour le bâtiment.

Sans oublier qu'il est strictement interdit de faire l'élevage d'animaux domestiques ou autres N.A.C (nouveaux animaux de compagnie) dans les logements de La Sambrienne.

Pour les logements individuels qui posséderaient un poulailler (dans le respect de la législation en la matière), le locataire veillera à entretenir celui-ci de manière régulière et à ne pas laisser trainer de la nourriture à savoir que ces dispositifs privilégient la prolifération de rats.

« Le chien de l'appartement se trouvant juste au-dessus du mien ne cesse d'aboyer ; j'ai déjà tenté de discuter avec mon voisin... il m'a claqué la porte au nez... et le chien continue à aboyer »

« Les enfants des voisins invitent des copains dans les communs ; je dois les « enjamber » pour rentrer avec mes courses et supporter leurs grossièretés. C'est insupportable et insécurisant »

« J'aimerais bien faire une sieste l'après-midi. C'est impossible : les jeunes jouent au ballon contre le mur... ça résonne et pas moyen de fermer l'œil... »

GÉRER UN CONFLIT DE VOISINAGE

Premier constat : nous sommes tous le voisin de quelqu'un et en milieu urbain, et plus généralement dans tout lieu où la concentration d'habitations est importante, le risque de mésententes et d'incompréhensions mutuelles est accru.

Dès lors que La Sambrienne gère un patrimoine de près de 10.000 logements et que nombre d'entre eux sont concentrés dans des immeubles à appartements, nous sommes régulièrement interpellés pour des problématiques relevant du conflit de voisinage. Cependant, La Sambrienne n'a pas pour mission d'arbitrer les litiges entre voisins. Ceci est d'ailleurs rappelé dans le règlement d'ordre intérieur.

Que faire alors quand un conflit persiste entre voisins ?

Une alternative : la médiation

La médiation de quartier est une solution intéressante face à ce type de soucis. Il s'agit d'un service qui est proposé par la cellule médiation du service Relations aux citoyens de la Ville de Charleroi. Cette cellule est composée de médiateurs professionnels qui aident les citoyens dans la recherche de solutions acceptables pour toutes les personnes concernées par un conflit. A titre d'exemples, il peut s'agir de conflits liés à la présence d'animaux, à des nuisances sonores, de problèmes liés à des plantations, de jardins non entretenus, des problèmes d'hygiène, ... qui deviennent source de conflits entre personnes.

La cellule de médiation peut donc offrir ses services, afin d'aider les personnes à tendre vers un équilibre dans leurs relations, dans un espace où d'une manière ou d'une autre, elles entrent en relation.

La demande de médiation peut être adressée au service :

- Par téléphone : **071/28.60.90** ou au **0800/13.126**
- Par courrier :
Rue Warmonceau, 39 à 6061 Montignies-sur-Sambre
- Par mail mediationdequartier@charleroi.be 
- En visite au bureau :
Heures d'ouverture : jours ouvrables : 8h30 à 16h00
ou sur rendez-vous.

La Sambrienne et la Médiation de Quartier ont par ailleurs conventionné leur collaboration pour mieux vous accompagner dans ce genre de problématique. Ensemble, nous tenterons de réduire ou résoudre les conflits de voisinage et d'éviter que ceux-ci n'aboutissent dans des procédures coûteuses en justice. Bien entendu, La Sambrienne ne gérera toujours pas les conflits de voisinage, mais nous pouvons maintenant faire appel à notre partenaire pour informer les locataires sur les procédures à suivre et vous permettre d'ouvrir une médiation. A l'inverse, la Médiation de Quartier pourra aussi faire appel aux services de La Sambrienne lorsqu'un dossier où elle intervient nécessite une intervention de la société.



Une autre possibilité : la conciliation éthique

La Sambrienne a aussi convenu d'un partenariat avec la Conciliation Ethique.

Cette ASBL indépendante tente de résoudre les conflits afin d'offrir une alternative aux longues procédures judiciaires.

Pour ça, l'association met des négociateurs à la disposition de tous les citoyens, des communes, des indépendants, des entreprises, des associations etc... On les nomme des « conciliateurs éthiques », et ils ont pour seul objectif d'aider à trouver des solutions amiables en cas de litiges civils et commerciaux, et éviter que ceux-ci ne dégénèrent en querelles juridiques.

Les conciliateurs éthiques agissent en tant que tiers désintéressés, pratiquent une bienveillante impartialité et ne sont subordonnés à aucun pouvoir. Ils ne pratiquent pas le même métier que les médiateurs juridiques. Ils peuvent par contre agir en symbiose avec les constatareurs, les médiateurs communaux, les zones de police, les services communaux, les élus, bref avec tous ceux dont le souhait est d'aider les citoyens à trouver des solutions dans le respect des lois.

En cas de conflit de voisinage, le service social de La Sambrienne peut donc vous aiguiller vers la Conciliation Ethique qui pourra vous épauler dans cette situation en laissant La Sambrienne dans son rôle de bailleur, non compétent pour arbitrer les conflits de voisinage. Il vous est aussi tout à fait possible de contacter l'ASBL directement.

CONCILIATION ETHIQUE A.S.B.L.

Boulevard Audent 25/2

6000 CHARLEROI

Tel : +32 484 026 608 ou +32 485 800 620

Mail : secretariat@conciliationethique.be



La procédure de conciliation devant le juge de paix

Il s'agit d'une possibilité prévue par la loi et qui peut donc être explorée. Le juge de paix a en effet les compétences juridiques, l'expérience et les connaissances psychologiques lui permettant de tenter de concilier les parties. Il s'agit d'une procédure gratuite que l'on peut actionner en se rendant au greffe de la justice de paix pour solliciter une audience. Cette procédure peut être initiée par une personne qui en formule la demande, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux services d'un avocat.

Néanmoins, l'on concèdera que le fait de recevoir « une invitation à comparaître » devant le juge de paix n'est pas toujours perçu, par celui qui la reçoit, comme une démarche amiable. Elle est parfois mal interprétée, en ce sens que le voisin appelé risque peut-être de se sentir agressé par une démarche judiciaire et cela, même si l'intention du demandeur est simplement de rechercher une solution.

Le dépôt de plainte à la police

Les faits dont on a à se plaindre ne relèvent cependant pas toujours d'une infraction proprement dite.



Les actions de la Régie des Quartiers de Charleroi

Comment la Régie des quartiers contribue à améliorer le cadre de vie des locataires de La Sambrienne au quotidien.

Les équipes de la Régie des quartiers (stagiaires en formation et encadrants) sont présentes au quotidien dans les quartiers de La Sambrienne au travers de 7 Services d'Activités Citoyennes : Lodelinsart (Climbias), Gilly (Rambulant), Jumet (Allée Verte), Marchienne-au-Pont (Spignat), Docherie (Égalité), Charleroi (Warmonceau) et Marcinelle (Cité Parc).

Sur ces 7 quartiers, la Régie propose toute l'année une formation de proximité et un accompagnement accessibles au plus grand nombre. Les locataires de La Sambrienne y sont toujours les bienvenus.

La formation comprend, entre autres, des chantiers techniques pratiques qui contribuent à l'entretien des quartiers et contribuent à améliorer le cadre de vie : tontes de pelouses, tailles de haies, débroussaillage, nettoyage et désherbage de sentiers et terrasses, évacuation d'encombrants et de dépôts, réfection d'un muret, ...

Durant les mois d'hiver, la Régie remet également en peinture les communs des immeubles à la grande satisfaction des locataires 3 communs repeints sur Marcinelle et 7 autres en cours de rénovation dans les quartiers Spignat, Hamendes, Égalité, Germinal et Alouettes.

Les jeunes des quartiers ne sont pas oubliés, puisque la Régie accompagne régulièrement des groupes de jeunes étudiants dans le cadre des projets Été Solidaire. Aménagements réalisés : création d'un escalier aux Climbias, tables à pique-nique à l'Allée Verte, terrain de pétanque au Rambulant, ...

La Régie des quartiers contribue également à la propreté dans les quartiers en participant chaque année aux opérations Cité propre (14 journées en 2022) et au grand nettoyage de printemps (Bewapp). Elle mène parallèlement des actions de sensibilisation au tri des déchets, au recyclage et d'éducation à l'environnement. (Proximity).

Pour favoriser les échanges et encourager la réutilisation des objets, la Régie a également installé une Give-box à la Cité Égalité et une boîte à livres à la Cité Parc.

Une serre a également été installée aux Climbias, ainsi que des bacs de culture à Warmonceau, tous accessibles aux habitants.

La Régie des quartiers favorise les rencontres et échanges entre les locataires et les différents acteurs. Elle initie et participe à de nombreuses réunions de quartiers favorisant ainsi l'information et la participation des locataires à la vie du quartier.

Les 7 médiateurs-sociaux de la Régie des quartiers ont également proposé un accompagnement à 28 autres locataires (non-stagiaire) pour les aider à résoudre des problèmes quotidiens : logement, recherche d'emploi, ateliers informatiques, ...

Tout au long de l'année, la Régie des quartiers organise également des événements festifs et gratuits : Fêtes de quartier, chasses aux œufs, fêtes d'Halloween, Saint-Nicolas, stands de jeux et d'activités lors d'événements organisés par la Ville de Charleroi et ses partenaires (Ciné plein air, District Cup...).

Vous ne participez pas encore aux activités de la Régie des quartiers dans votre quartier ?

Rejoignez-nous au plus vite.

- Vendredi 24 mars : atelier de création de bougies parfumées aux Climbias
- Samedi 1^{er} avril : Chasse aux œufs au Spignat
- Mercredi 5 avril : Chasse aux œufs à l'Allée Verte (avec la bibliothèque de rue d'ATD Quart Monde)
- Samedi 8 avril : Chasse aux œufs aux Climbias
- Samedi 15 avril : Chasse aux œufs au Parc Lambert
- Samedi 15 avril : Chasse aux œufs au Rambulant (avec l'AMO Point Jaune)
- Samedi 29 avril : Marché artisanal Comité de Quartier Docherie
- Vendredi 26 mai : atelier cosmétique de création d'un savon, dentifrice et gommage à l'Allée Verte.
- Samedi 27 mai : fête des voisins à Germinal
- Du 26 au 29 mai, nous serons avec la Compagnie des nouveaux disparus sur la Cité Parc
- Samedi 3 juin : fête de quartier aux Climbias
- Dimanche 4 juin : marche gourmande circuit touristique et fête de quartier à la Docherie

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Suivez-nous sur la page Facebook de la régie des quartiers <https://www.facebook.com/regiedesquartiersdecharleroi/>

Ou contactez-nous

Régie des Quartiers de Charleroi
Avenue du Chili 18
6001 Marcinelle
sylvie.lambinon@rdqcharleroi.be




LA **SAMBRIENNE**

> **Offre**

Les offres doivent être adressées avant le 30 mai 2023 par voie postale dans une enveloppe fermée en y indiquant « OFFRE MAISON » à l'adresse suivante :

La Sambrienne
« OFFRE MAISON »
Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies-sur-Sambre.

Celles-ci seront ouvertes en présence du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi et du Directeur Gérant de La Sambrienne.

> **Procédure**

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé.

À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> **Visites**

Sur rendez-vous

> **Question?**

Par mail à
info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000

LASAMBRIENNE.BE

À VENDRE

Vous souhaitez devenir propriétaire ? C'est possible. La Sambrienne vend certains logements de son patrimoine.

Marchienne



PRIX DE VENTE MINIMUM
70.000€



Rue des Cerisiers, 14
2 chambres + 1 bureau



PRIX DE VENTE MINIMUM
65.000€



Rue Peetermans, 29
2 chambres

Jumet



PRIX DE VENTE MINIMUM
90.000€



Rue Jacques Lion, 61
2 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM
80.000€



Rue Saint Ghilain, 98
3 chambres

LODELINSART



PRIX DE VENTE MINIMUM
70.000€



Rue Vandervelde, 31
3 chambres

Retrouvez toutes nos
maisons inoccupées
à vendre sur



www.lasambrienne.be





LA **SAMBRIENNE**

> Conditions

Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Visitez www.lasambrienne.be

Vous trouverez plus de photos et tous les logements disponibles sur notre site Internet

LASAMBRIENNE.BE



À LOUER

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable.



LOYER

715,04€

Rue E Gilles, 28/013
LODELINSART
2 chambres

P&B B



LOYER

458,82€

Rue des Bateliers, 78/001
MARCHIENNE-AU-PONT
1 chambre

P&B B



LOYER

593,06€

Rue de Mons, 12/011
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres

P&B C



LOYER

600,66€

Avenue L de Brouckere, 50
MARCINELLE
1 chambre

P&B B



LOYER

643,48€

Rue Armeé Française, 37
COUILLET
2 chambres

P&B A



La Sambrienne a inauguré son espace accueil unique

La Sambrienne a inauguré en février son espace d'accueil unique. Ce sera le point d'entrée unique pour toutes les demandes auprès de la société ... et de ses partenaires actifs dans le logement à Charleroi.

Les locataires de La Sambrienne connaissent déjà bien son bâtiment du 48 Boulevard Bertrand. Les services candidature, location et juridique y recevaient déjà le public pour la gestion de leur dossier. Désormais, ils pourront aussi y retrouver d'autres services dans un espace d'accueil unique, réaménagé pour créer un vrai « pôle logement », au cœur de Charleroi.

La Sambrienne a en effet investi 3 étages supplémentaires de ce bâtiment pour y installer de nouvelles équipes et améliorer la façon de recevoir le public. Après une période d'adaptation, les conséquences de la crise sanitaire et un important chantier des voiries du boulevard menant à l'immeuble, cet espace d'accueil novateur a pu être inauguré !

« Dès l'entrée, vous serez accueillis et dirigés en fonction de votre situation », explique-t-on à La Sambrienne. « Vous avez déjà un rendez-vous ? Nos agents spécialisés vous recevront dans l'un des 6 bureaux prévus à cet effet, afin de traiter votre demande au mieux. Vous souhaitez nous remettre un document ? La prise en charge est immédiate. » Et si la demande est plus complexe, l'équipe de l'accueil pourra alors fixer un rendez-vous avec le service compétent.

Investir pour plus d'accessibilité

Pour cela, La Sambrienne mise aussi sur un système de gestion informatisée, pour mieux guider le public. Des rappels par SMS sont ainsi prévus pour ne pas manquer son rendez-vous avec nos services administratifs, et une gestion des tickets sera prévue par ce biais.

Maxime Felon, président de La Sambrienne se félicite de ce nouvel espace : « Encore une fois, notre société mise sur l'accessibilité et l'accompagnement des locataires et candidats locataires. C'est un investissement conséquent, de la part de La Sambrienne réalisé par nos équipes sur nos propres finances, mais l'amélioration du service est considérable. »

Les horaires d'ouverture de cet espace ont en effet été élargis pour un meilleur confort des visiteurs et éviter l'engorgement et les longues attentes. « Fini aussi de devoir se déplacer d'un site d'exploitation à l'autre. Toutes les demandes passent par cet accueil. Je suis d'ailleurs très fier de l'équipe mise en place

autour de ce projet avec des agents parfaitement formés et au sens de l'accueil remarquable. »

« Un véritable pôle logement en centre-ville »

En plus des équipes de La Sambrienne, les locataires et candidats locataires retrouveront sur place une série d'autres services liés au logement.

Maxime Felon commente « Cet espace est ouvert à nos partenaires avec qui nous collaborons autour de l'accompagnement social : L'Agence Immobilière Sociale AIS Charleroi Logement, le Relais Social du Pays de Charleroi, Comme Chez Nous, l'AMO Point Jaune, Relogeas, la Ville de Charleroi, etc. »

Ces services pourront occuper l'un des bureaux prévus spécialement pour cet accueil partenarial. « L'objectif est de leur permettre d'accueillir leur public dans nos locaux et d'éventuellement bénéficier d'une aide de La Sambrienne pour une inscription par exemple ou le suivi d'un dossier d'attribution. Ainsi, nous aurons un véritable pôle logement, en centre-ville, tout le monde y pensait, La Sambrienne l'a fait. »

Laurence Leclercq, échevine du Logement de la Ville de Charleroi commente : « Dès mon entrée en fonction, j'ai compris que les structures d'aides au logement étaient nombreuses et que leurs spécificités n'étaient pas suffisamment comprises par les citoyens. Qui fait quoi ? Quelle institution pour quel type d'aide ? Il fallait absolument que le travail et les services fournis par tout le secteur soient valorisés et reconnus. C'est dans cette optique qu'avec l'ensemble des acteurs du logement, nous avons créé le « Guide Se Loger à Charleroi ». Il est le résultat des interactions solides entre tous les partenaires. Aujourd'hui, La Sambrienne ouvre un service direct supplémentaire pour la population. Bien évidemment, le service logement de la Ville de Charleroi y tiendra une permanence. A Charleroi, l'orientation et l'information aux citoyen-ne-s est une des priorités de la politique du logement. Je me réjouis que cet outil vienne soutenir la concrétisation de cette politique. »

L'espace d'accueil unique sera en effet accessible du lundi au jeudi de 8h30 à 15h30, sans interruption et sur rendez-vous.

La Sambrienne construit



La Sambrienne construit actuellement 12 logements sur le site « Cueilleurs-Coupeurs » à Jumet. Ces 12 appartements complètent un nouveau quartier développé depuis la création de La Sambrienne. Mixité sociale et économies d'énergie y sont les maîtres mots.

24 logements pour un tout nouveau quartier, convivial et écologiquement durable : C'est un projet au long cours qui va bientôt arriver se clôturer pour La Sambrienne. Son idée de départ date d'ailleurs de la création de la société de logements de service public de Charleroi et Gerpinnes, lors de la fusion de 2013.

La Sambrienne se réjouit aujourd'hui de voir ce dossier de longue haleine se clôturer. « 10 ans pour faire sortir un nouveau quartier de terre, c'est très long », déplore Fabrice Jacqmin, directeur immobilier de La Sambrienne. « Nous avons dû mener ce projet en deux phases de 12 logements, à cause de la structure de financement de notre secteur, qui pénalise les grands projets. Et puis, chaque année, nous voyons de nouvelles complexités administratives allongeant les délais. »

Mais pendant ce temps, l'équipe immobilière de La Sambrienne a mis à profit chaque délai, faisant de ce quartier un véritable exemple d'innovation. « Entre la première et la deuxième phase du projet, nous avons suivi les évolutions des techniques constructives. Ces 12 nouveaux logements seront donc équipés de pompes à chaleur plus économes, puisant leurs calories dans les pièces humides. » Les logements bénéficieront aussi de triple vitrage et d'un chauffage par le sol. Combiné avec des matériaux de construction responsables, ils devraient donc atteindre un PEB A.

RÉSUMÉ DU PROJET :

Construction de 26 logements:

- 3 logements 1 chambre, adaptés PMR
- 9 logements 2 chambres

Auteur de projet : BELLEMANS associés (Charleroi)

Entreprise : CBD SA (Ath)

Budget : 1.962.925€ TVAC

Financement : Financement régional

Début des travaux : 01/09/2022

Délai des travaux : 450 jours calendrier

Date prévue de fin des travaux :
24/11/2023



Technique :

- 14 cm d'isolation PIR sur les murs
- 14 cm d'isolation PIR sur les toits
- 12 cm de mousse projetée en isolation des dalles RDC
- 8 cm de billes PU en isolation des planchers
- Chassis PVC triple vitrage
- Toiture plate
- Chauffage par le sol
- Parcelles privatives au rez
- Balcons aux étages
- 6 emplacements de parking dont 3 réservés PMR
- Espace de convivialité commun extérieur

Déjà présents sur le site :

- **12 logements**
 - 2 blocs de 2 maisons unifamiliales 3 chambres ;
 - 2 logements de transit mitoyens 3 chambres ;
 - Un bloc de 6 appartements 2 chambres, dont 3 adaptables
- **Inaugurés en 2018**
- **1,5 millions d'euros d'investissement**



12 logements basse énergie à Jumet



Mixité et cohésion sociale

De quoi vivre confortablement, tant dans son logement que dans ce nouveau quartier. « *L'innovation de ce quartier est aussi dans sa grande mixité sociale* », explique Maxime Felon, président de La Sambrienne. « *Mieux vivre dans son logement, c'est aussi habiter son quartier. Avec la présence sur place de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite, de logements de transit et la diversité des types d'habitats, ce quartier est un exemple de mixité sociale.* »

La mixité sociale et les échanges entre voisins ont d'ailleurs été pris en compte lors de l'élaboration des plans par les architectes du bureau BELLEMANS associés.

« *Quand La Sambrienne construit, elle construit des quartiers, des lieux de vie. Nous avons ainsi demandé que le projet prévoie l'aménagement des abords et la création d'espaces de convivialité extérieurs* », confirme M. Felon.

« *C'est un nouveau quartier cohérent, présentant une mixité de typologie tout en permettant de rentabiliser l'espace sans « empiler ». La façon dont on a élaboré ces plans, la rationalité proposée dans le cadre de ces logements sont d'ores et déjà un succès qui tendra à devenir le nouveau standard que l'on appliquera dans nos constructions futures* », complète M. Jacqmin.

Le chantier, pour lequel La Sambrienne investit plus de 2 millions d'euros grâce à un financement wallon, devrait se clôturer à la fin de l'année 2023. Les logements seront alors proposés à la location, permettant à La Sambrienne de faire face à une demande croissante avec plus de 4800 familles en attente d'un logement.



Montignies-sur-Sambre :

24 logements écologiques remplaceront un chancre

C'est un long dossier qui va bientôt se clôturer pour LaSambrienne à Montignies-sur-Sambre. 24 logements inhabitables seront déconstruits et reconstruits selon les dernières normes, rue du Centenaire. La société de logements publics investira plus de 4,5 millions d'euros pour ce projet important.

Ce sont deux immeubles, visibles depuis l'un des principaux axes de passage de Montignies-sur-Sambre. Ils ouvrent l'accès au quartier du Centenaire où d'importants projets de rénovation et de construction ont eu lieu. C'est pour les rénovations de ce quartier que La Sambrienne a été récompensé avec le Grand Prix international du quartier durable, lors de la COP 23.

Mais, inhabitables et inoccupés, ces deux immeubles ne sont plus la « vitrine » que ce quartier mériterait. « Après avoir étudié la possibilité d'une rénovation, nous avons constaté que cela ne suffirait pas », explique-t-on au sein de La Sambrienne. « Il a donc été décidé de repartir de zéro, avec

une déconstruction, menant à une reconstruction. »

En pratique, ces deux phases de travaux ne font l'objet que d'un seul marché, d'un seul projet. « La déconstruction et la reconstruction seront coordonnées et se suivront. Il s'agit bien, de la façon la plus efficace possible, de « remplacer » ces deux chancres par deux bâtiments aux dernières normes. » Tout en conservant le nombre de logements du quartier.

Plus écologique, plus mixte

En conservant 24 logements, le projet améliore néanmoins la diversité de logements dans le quartier, avec des logements 1, 2 et 3 chambres et l'intégration de logements pour personnes à mobilité réduite. La densité d'occupation des immeubles est aussi améliorée par la diminution des gabarits des immeubles, passant d'un rez plus 3 à du rez plus 2.

Et puis, consciente des enjeux actuels et fidèle à la vision du quartier du Centenaire déjà récompensée, La Sambrienne a prêté une attention particulière à l'impact environnemental du projet.

Dans l'élaboration et la construction des immeubles, d'abord. Le projet fait appel aux matériaux biosourcés et aux énergies renouvelables, et fait



recours à un système de construction préfabriquée et modulable.

Dans le caractère des logements, ensuite. Afin de réduire le tonnage CO2, tous les logements cibleront une performance en label A, considérant un système de ventilation mécanique centralisée simple flux, individuelle dont la récupération de l'énergie de l'air extrait est couplée à une pompe à chaleur produisant prioritairement l'eau chaude sanitaire et un chauffage par le sol. L'enveloppe en brique de parement isolée, équipée de châssis minimum en double vitrage (meilleur rendu acoustique) avec une toiture isolée en EPDM.

4,5 millions d'euros

La Sambrienne investira donc plus de 4,5 millions d'euros dans ce projet, dont 1,8 millions d'euros ont été subsidiés par la Wallonie.

« Nous venons de recevoir l'approbation du permis d'urbanisme. Reste à passer la commande et à le concrétiser... » Et pour ça, tout a été mis en œuvre pour une réalisation rapide, via une étude en design-and-build.



La Sambrienne construira **64 logements de haute qualité**

La Sambrienne vient de recevoir plus de 12 millions d'euros de subsides, dans le cadre du plan de relance de la Wallonie. Ils serviront à la construction de 64 logements à haute valeur environnementale, à Mont-sur-Marchienne.

Il y a un an, le Gouvernement Wallon lançait à destination des sociétés de logements de service public (SLSP) un appel à projet pour la création de logements à haute valeur environnementale.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, ces logements seront 20% plus performants que la norme énergétique actuelle et devront réduire au maximum leur impact sur l'environnement. Un budget de 115,7 millions d'euros prévoyait la construction de 800 nouveaux logements publics respectant ces objectifs.

Sur ce budget, un peu de plus de 12 millions viennent d'être accordés à La Sambrienne. La SLSP de Charleroi et Gerpinnes pourra ainsi construire 64 logements à Mont-sur-Marchienne.

Deux projets ambitieux

« Ce sont deux projets importants, qui nous permettront d'étoffer l'éco-quartier des Closières », explique-t-on à La Sambrienne.

La tutelle a d'ailleurs reconnu « des objectifs ambitieux qui répondent pleinement aux attentes du Gouvernement Wallon » et « un réel témoignage de la priorité que La Sambrienne accorde à la concrétisation du droit fondamental de disposer d'un logement décent, dans un processus de développement durable. »

La Sambrienne se félicite donc de cette décision. « Ces 64 logements seront un atout supplémentaire pour le quartier et notre société. Nous resterons pro-actifs tant dans leur élaboration que dans la recherche de tout subventionnement nous permettant d'augmenter l'offre de logements publics sur notre territoire. »

La Sambrienne avait d'ailleurs candidaté pour 238 logements dans l'appel à projets concerné et estime à plus de 2.500 unités son potentiel de création de logements, en attente de financement.

Une mise en œuvre novatrice

La Sambrienne salue aussi le principe de ce projet. Il s'agit ici d'un accord cadre lancé par la Société Wallonne du Logement (SWL). Au sein de cet accord-cadre, La Sambrienne aura le choix entre 4 systèmes de construction (structure bois, cross laminated timber, poteau poutre bois-acier, préfabrication 3D).

Une fois le système choisi, un marché sera passé en une seule commande concernant à la fois la conception et la construction des logements. Plus efficace, ce système devrait amener un gain de temps dans les procédures de marchés publics habituellement très longues pour un projet de cette ampleur.



Voici vos représentants au sein du CCLP



En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président - Administrateur Régie quartier	0471/51.34.39
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire - Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Daniel LIONNET	Trésorier	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Référente locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Référent technique et communication	0470/20.29.99

Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de La Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble.

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours

ouvrables. Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.

Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en « 7 antennes locales », si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

Antenne de Lodelinsart

Rue Chausteur 28/4 - 6042 Lodelinsart
Contacter actuellement le 0471/59.51.28 ou 0475/85.35.91
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy
STEVENS Claudine
0471/593756 - cclp.sc.6020@gmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous

Antenne de Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15
6032 Marchienne-Au-Pont
BUELENS Sébastien
0476/2115 41 - cclp.sebastien@hotmail.com
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Couillet et Gerpennes

Rue des Sarts 42 - 6010 Couillet
QUAIRIAUX Claude
0470/202999
claude.cclp.6280@hotmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez- vous.

Antenne de Charleroi Nord

Rue J. Wauters 156 - 6000 Charleroi
BARBET Daniel
Contacter au 0471/556363
du lundi au vendredi entre 9h et 17h
cclp.charleroi@hotmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 - 6001 Marcinelle
ARCURI Michel
0476/21.38.62
cclp6001michel@gmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005
6061 Montignies-Sur-Sambre
DE PAUW José
0476/780040 - cclpjose6061@gmail.com
ARCURI Michel
0476/213862 - cclp6061michel@gmail.com
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.

En tant que locataires
vous avez des droits,
mais aussi des devoirs!



Alternatives à la maison de repos : les centres d'accueil de jour et les centres de court séjour



Le CPAS de Charleroi dispose au sein de ses maisons de repos de 5 centres d'accueil de jour situés à Charleroi, Marchienne-au-Pont, Montignies-sur-Sambre, Monceau-sur-Sambre et plus récemment à Couillet. Ces centres proposent un accueil en journée des aînés en leur faisant bénéficier d'activités variées et, si besoin, de soins adaptés à leur état de santé. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile tout en permettant de sortir de l'isolement ou de la solitude. Le CPAS propose également deux centres de court séjour au sein de ses résidences de Monceau-sur-Sambre et de Montignies-sur Sambre.

Véritable alternative à l'entrée en maison de repos ou en maison de repos et de soins, l'accueil de jour permet à la personne âgée souffrant ou non de pathologies d'avoir une vie sociale et de la compagnie. Il constitue également un soulagement pour la famille ou les aidants proches qui ont ainsi l'occasion de « souffler » quelques heures ou quelques jours sur la semaine.

L'objectif est de maintenir l'autonomie et la socialisation des aînés en les faisant participer à diverses activités ainsi qu'à la vie communautaire dans un climat de confiance et d'entraide et avec un encadrement professionnel. Les activités sont choisies en fonction des envies et des besoins de chacun. Elles peuvent être individuelles ou collectives. Il peut s'agir d'activités culinaires, intellectuelles ou sportives, de lecture, de jeux de société, de gymnastique douce, etc.

Chacun des 5 centres d'accueil de jour peut accueillir jusqu'à 15 personnes tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Les locaux des centres d'accueil de jour sont bien sûr entièrement accessibles et adaptés aux personnes en perte d'autonomie avec une salle commune réservée exclusivement aux personnes fréquentant le centre de jour pour les activités et les repas, de chambres avec lits si elles

souhaitent un peu de repos, ainsi que des vestiaires et des sanitaires.

Les unités de court-séjour, quant à elles, ont pour finalité principale de préparer ou de favoriser le retour au domicile du résident. Cet accueil temporaire en maison de repos (90 jours maximum par année civile) permet de répondre à diverses situations : offrir au résident une période de convalescence ou de consolidation de son état après un séjour hospitalier, permettre aux proches de se reposer sans culpabiliser, garantir à l'aidant proche devant subir une hospitalisation l'accueil de la personne aidée dans de bonnes conditions, retarder ou éviter l'admission en maison de repos ou encore dédramatiser cette admission...

Les unités de court-séjour comprennent une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmier(es), de kinés, d'ergothérapeutes, d'auxiliaires sanitaires, d'assistants sociaux, de psychologues, logopèdes...

Les repas sont préparés sur place et sont adaptés à chaque résident en fonction de ses besoins spécifiques selon les directives d'une diététicienne. Les résidents des unités de court-séjour peuvent accéder à toutes les animations et activités organisées quotidiennement au sein de la résidence

Pour toute information complémentaire,
contactez le Service Accueil et Hébergement des Aînés du CPAS de Charleroi
au 071/23.33.50 ou mrsdirection@cpascharleroi.be



FLEURUS
FONTAINE-L'ÉVÊQUE
GERPINNES
MONTIGNY-LE-TILLEUL

**COLLECTES HEBDOMADAIRES
DE DÉCHETS RÉSIDUELS**

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)



	FLEURUS	FONTAINE-L'ÉVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE- BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE- AU-PONT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES WANGENIES		ACQZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR- SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'ÉVÊQUE FORCHIES-LA- MARGE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE- TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR- MARCHIENNE
JEUDI					COUILLET MARCINELLE RANSART
 VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE WAGNELÉE				CHARLEROI GILLY GOSELLIES MARCHIENNE- DOCHERIE MONTIGNIES- SUR-SAMBRE

**REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET
DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ**

JOURS FÉRIÉS	DATES	REPLACEMENT
PÂQUES	Lundi 10 avril 2023	Samedi 08 avril 2023
FÊTE TRAVAIL	Lundi 01 mai 2023	Samedi 29 avril 2023
ASCENSION	Jeudi 18 mai 2023	Samedi 20 mai 2023
PENTECÔTE	Lundi 29 mai 2023	Samedi 27 mai 2023

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	AVRIL		MAI		JUIN	
	P	PMC	P	PMC	P	PMC
FLEURUS 1	3-29	3-17-29	27	15-27	26	12-26
FLEURUS 2	4	4-18	2-30	2-16-30	27	13-27
FLEURUS 3	7	7-21	5	5-19	2-30	2-16-30
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	26	12-26	24	10-24	21	7-21
GERPINNES	25	11-25	23	9-23	20	6-20
MONTIGNY-LE-TILLEUL	12	12-26	10	10-24	7	7-21

Date en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	AVRIL		MAI		JUIN	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	14-28	14-28	12-26	12-26	9-23	9-23
COUILLET	20	6-20	20	4-20	15	1-15-29
DAMPREMY	24	8-24	22	8-22	19	5-19
DOCHERIE	21	7-21	19	5-19	16	2-16-30
GILLY	14	14-28	12	12-26	9	9-23
GOSSELIES	21	7-21	19	5-19	16	2-16-30
GOUTROUX	11	11-25	9	9-23	6	6-20
JUMET	5	5-19	3-31	3-17-31	28	14-28
LODELINSART	3-29	3-17-29	27	15-27	26	12-26
MARCHIENNE-AU-PONT	8	8-24	8	8-22	5	5-19
MARCINELLE	27	13-27	25	11-25	22	8-22
MONCEAU-SUR-SAMBRE	11	11-25	9	9-23	6	6-20
MONT-SUR-MARCHIENNE	19	5-19	17	3-17-31	14	14-28
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	7	7-21	5	5-19	2-30	2-16-30
RANSART	13	13-27	11	11-25	8	8-22
ROUX	26	12-26	24	10-24	21	7-21

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** → Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** → Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** → Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Raspes
- **Charleroi III (Couillet 2)** → Route de Châtelet
- **Courcelles** → Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** → Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** → Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalines** → Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** → Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** → Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00*.

Le samedi de 09h15 à 17h30*.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés 01/01, 01/05, l'Ascension (18/05), 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12.

* Heure de la dernière entrée.

La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be



contacts

NOUS SOMMES

FERMÉS:

Lundi 10 avril 2023

Jeudi 18 mai 2023

Vendredi 19 mai 2023

Lundi 29 mai 2023

■ UN SITE INTERNET **www.lasambrienne.be**

Disponible 24h/24 – 7j/7

■ UN NUMÉRO UNIQUE **071/272.000**

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences

> Du lundi au jeudi:

de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00

> Le vendredi: **de 8h30 à 11h30**

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social

> Du lundi au vendredi:

de 8h30 à 11h30

■ POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social,

rue Trieu Kaisin, 70

6061 Montignies-sur-Sambre

- **EMAIL:**

info@lasambrienne.be

■ POUR NOUS RENCONTRER

Boulevard Jacques Bertrand, 48

à 6000 Charleroi

> Sur rendez-vous